

Couverture antiérosion

DESCRIPTION

Les couvertures antiérosion sont utilisées pour prévenir l'érosion des sols mis à nu et pour favoriser la reprise de l'ensemencement. Elles sont composées de matière organique biodégradable ou synthétique et d'un ou deux filets photodégradables.

Le choix du type de couverture est fait en fonction de la pente du terrain, du débit d'eau et de la durée de stabilisation des sols qui est requise. Les formats de rouleaux de couverture varient selon les fabricants :

- Largeur: de 1,8 à 2,44 m;
- Longueur: de 29 à 37 m;
- Superficie: 67 à 84 m² de couverture par rouleau.

Couvertures antiérosion dégradables avec un ou deux filets Stabilisation: court à moyen terme							
Couverture de paille				Couverture de laine de bois			
	Pente	Débit	Durée		Pente	Débit	Durée
1 filet	4:1 à 3:1	Faible	12 mois	1 filet	3:1 à 2:1	Modéré	12 mois
2 filets	3:1 à 2:1	Modéré	24 mois	2 filets	2:1 à 1,5:1	Modéré	24 mois
							
Couvertures antiérosion dégradables avec deux filets Stabilisation: moyen à long terme							
Matelas 70 % paille et 30 % noix de coco				Matelas 100 % noix de coco dégradable			
	Pente	Débit	Durée		Pente	Débit	Durée
2 filets	2:1 à 1:1	Modéré à élevé	24 mois	2 filets	1:1	Élevé	36 mois
							
Couverture antiérosion non dégradable Stabilisation: permanente							
Matelas 100 % polypropylène Différents modèles selon le débit de la pente							
							

Figure 1. Propriétés de différentes couvertures antiérosion (Source: Terraquavie, 2010)

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

QUAND

La couverture antiérosion doit être installée immédiatement après la mise à nu des sols et rester en place jusqu'à ce que des mesures permanentes de stabilisation soient appliquées. La couverture antiérosion peut être utilisée comme mesure de stabilisation temporaire ou permanente.

OÙ

Une couverture antiérosion peut être installée sur tous les types de surface jusqu'à une pente de 1 : 1.



Figure 2. Stabilisation d'un fossé avec une couverture antiérosion (Source : Terraquavie, 2010)



Figure 3. Stabilisation d'un terrain résidentiel avec une couverture antiérosion (Source : Terraquavie, 2010)



Figure 4. Stabilisation de talus avec une couverture antiérosion (Source : Terraquavie, 2010)

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

COMMENT

Les couvertures sont déroulées dans le sens de l'écoulement de l'eau de ruissellement et sont ancrées avec des agrafes de 15 à 20 cm. Le nombre d'agrafes au mètre carré est déterminé selon la pente du terrain et le débit d'eau. Les procédures d'installation du fabricant doivent être suivies.

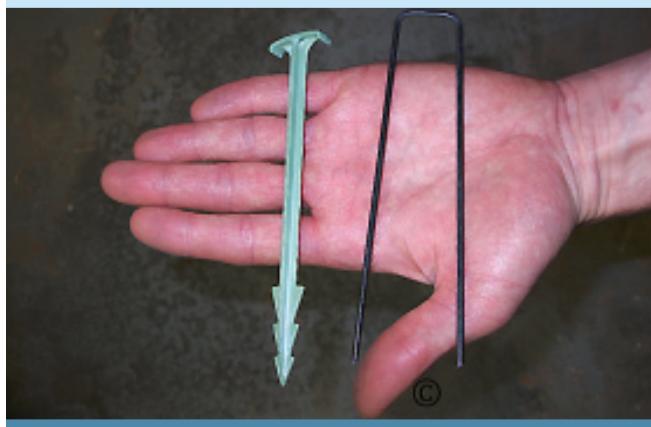


Figure 5. Agrafes d'ancrage pour couverture antiérosion
(Source : Terraquavie, 2010)

RÉFÉRENCES

- AGENCE DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD (Abrinord). *Contrôle de l'érosion et gestion des fossés*, Saint-Jérôme, Abrinord, 2008. Document complémentaire à la formation et soutien technique à la visite terrain.
- ALBERTA TRANSPORTATION. *Design Guidelines for Erosion and Sediment Control for Highways*, Edmonton, Alberta Transportation, 2003.
- ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL). *Guide des bonnes pratiques dans la lutte à l'érosion et à l'imperméabilisation des sols*, Québec, APEL, 2008. Préparé pour les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.
- ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (EPA). *Developing your Stormwater Pollution Prevention Plan: A Manual for Construction Sites*, Washington, EPA, 2007. Rapport EPA 833-R-06-004.
- FIFIELD, J. S. *Designing for Effective Sediment and Erosion Control on Construction Sites*, Californie, Forester Press, 2004.
- GOLDMAN, S. J., K. JACKSON, et T. A. BURSZTYNSKY. *Erosion and Sediment Control Handbook*, New York, McGraw-Hill, 1986.
- GREATER GOLDEN HORSESHOE AREA CONSERVATION AUTHORITIES (GGHACA). *Erosion and Sediment Control Guidelines for Urban Construction*, Toronto, 2006.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO (MTO). « *Temporary Sediment and Erosion Control* », dans *Drainage Management Manual: Part 2*, Toronto, 1997.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation : version révisée*, Québec, Les Publications du Québec, 1999.
- PITT, R., S. E. CLARK, et D. LAKE. *Construction Site Erosion and Sediment Controls: Planning, Design and Performance*, Lancaster, DEStech Publications, Inc., 2007.
- URBAN DRAINAGE AND FLOOD CONTROL DISTRICT (UDFCD). *Urban Storm Drainage Criteria Manual, Volume 3: Best Management Practices*, Denver, UDFCD, 2005.
- VILLE DE CALGARY. *Guidelines for Erosion and Sediment Control*, Calgary, Wastewater & Drainage, Urban Development, 2001.
- VILLE D'EDMONTON. *Erosion and Sedimentation Control Guidelines*, Services techniques de la Ville d'Edmonton, Edmonton, 2005.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.